

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2011

Membres présents : Mmes VIROULAUD, DE LA IGLESIA, MM. MINEUR, ROCHE, CHRISTOFLOUR, GIRON, BIOT, TIRARD-BOIS, BARTAL

Membres excusés : Mme ARSIGNY

Membres absents : Mmes MOLLINE, CHARLESWORTH, DUCHESNE et MM. SANDEAU, BARDE.

Monsieur Serge CHRISTOFLOUR est élu secrétaire de séance.

Il est donné lecture du précédent compte rendu et le registre des délibérations est signé.

DELIBERATION ELECTION COMMISSION « SAPIN » :

Madame le Maire rappelle que la décision du conseil municipal en date du 29 septembre 2011 concernant le principe de déléguer sous forme d'affermage le service public d'assainissement collectif de la commune de SAINT MÉARD DE GURÇON pour une durée de 7 ans. Après décision sur le principe de la délégation, il est procédé à une publicité et un recueil d'offres dans les conditions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article 38 de la loi « dite Sapin » du 29/01/1993. Les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative. Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention engage librement toute discussion utile avec une ou des entreprises ayant présenté une offre. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, procède à l'élection à la proportionnelle au plus fort reste des 3 membres titulaires : Monsieur Jean-Bernard MINEUR, Madame Marie-Annick DE LA IGLESIA et Monsieur Bernard TIRARD-BOIS et des 3 membres suppléants : Messieurs Philippe BIOT, Régis GIRON et Jean ROCHE.

DELIBERATION REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC POUR LE TRANSPORT DE GAZ :

Madame le Maire donne lecture au conseil du courrier du syndicat départemental d'énergies de la Dordogne indiquant que le calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transports et de distribution du gaz a changé. Elle propose à l'assemblée délibérante d'adopter cette nouvelle formule : $RP = [((934 \text{ mètres} \times 0,035 \text{ €}) + 100 \text{ €}) \times 1,0810] \times 0,90$. Le CONSEIL MUNICIPAL, après étude et en avoir délibéré, décide d'appliquer la nouvelle formule de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transports et de distribution du gaz et de ce fait, la redevance sera dorénavant de 129 €.

DELIBERATION REGIME INDEMNITAIRE :

Madame le Maire indique que Madame PONSENARD a remplacé sa collègue absente pendant six mois. Madame le Maire propose de lui augmenter son coefficient annuel d'indemnité d'exercice de missions des préfectures de 0,80 à 1,00. Le conseil municipal donne un avis favorable.

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire indique que lors de la saisie du budget de façon informatique, une erreur matérielle a été commise et il y a lieu de la réparer en prenant une délibération modificative de crédits. La recette d'un montant de 19.645,60 € est à inscrire au compte 1641 et non au compte 001.

DELIBERATION REFORME CNFPT

Madame le Maire donne lecture des courriers de Monsieur le Président du Centre National de Fonction Publique Territoriale et de l'Association des Maires de France relatifs à la diminution de 10 % des cotisations au CNFPT et des conséquences qui pourraient en découler. Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal après étude et en avoir délibéré, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au centre national de la fonction publique (CNFPT) par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

DELIBERATION CLASSEMENT AGGLOMERATION PETIT PARIS

Pour des raisons de sécurité il a été proposé que le carrefour du « Petit Paris » soit classé en « agglomération » avec limitation de vitesse à 50km/h, marquage au sol et bandes rugueuses. La proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal. Travaux prévus au printemps. De plus une glissière de sécurité sera installée dans le virage du Pont de Monjean en fin d'année.

COMPTES RENDUS REUNIONS

Communauté de Communes du Gursonnais : M. Tirard-Bois a assisté à la réunion de la commission voirie du 24 octobre : il a été abordé le changement de tracteur, l'élagage le long des routes (en projet achat élagueuse), l'état des routes, le curage des fossés (point prévu en mairie la semaine prochaine avec M. Patrick Parade).

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture courrier « Pétition Mutualité Française Aquitaine » : pétition contre taxe TSCA
- Lecture lettre révision valeurs locatives cadastrales (instauration grille tarifaire par catégorie de locaux et secteurs)
- Lecture et commentaires sur la délibération du SIRPE concernant la dissolution du syndicat par la Réforme Territoriale.
- Madame le Maire indique que, comme convenu lors de la précédente réunion, elle a rencontré Monsieur Jannick DAVET concernant la rectification du bornage du bâtiment communal du Brandeau. Monsieur DAVET souhaite que cela reste en l'état.
- Madame le Maire remet à Monsieur MINEUR une convocation du Cabinet Géolie à Port Ste Foy concernant le bornage de la propriété de Monsieur BARRIERE et d'un chemin rural le 8 novembre à 9 heures
- Achat d'une aire de jeux pour les enfants de l'école d'un montant de 5 300 HT (fort à deux tours avec toboggan) pour enfants de 4 à 12 ans. Mise en place prévue pendant les vacances de Noël.
- Téléthon 2011 : A ce jour le programme est le suivant : vendredi 25 novembre : concours de belotte à Carsac de Gurson ; le 26 novembre : théâtre à Moulin Neuf ; le 2 décembre : bal country à Saint Méard ; le samedi 3 décembre : randonnée pédestre à 9 h à Moulin Neuf ; activités avec les pompiers de 10 h à 17 h et vente de fleurs à St Martin de Gurson ; dégustation d'huîtres, foie gras et vin de 11 h à 15 h à St Géraud ; activité pompiers, judo, taïso, vente de gâteaux, fleurs, vêtements de 13 h à 18 h à Villefranche ; relais 1000 pattes (9 h - 19 h), atelier cuisine et activités manuelles pour les enfants (9 h - 17 h), rouleurs de barriques, châtaignes grillées, stand Périgord-Québec (14 h - 17 h), monsieur le conteur à 15 h et activités pompiers avec vente de bougies et bûches de 14 h à 17 h, repas à 20 h à St Méard ; le dimanche 4 décembre : randonnées à 9 h et loto à 14 h 30 à St Méard.
- La commune de St Martin de Gurson ne disposant pas d'éclairage, les pompiers de ladite commune ont demandé à la mairie de St Méard s'ils pouvaient venir s'entraîner le mardi soir sur le stade municipal. La réponse ayant été favorable, Monsieur LHANA a adressé une lettre de remerciements.
- Lettre du Président du Conseil Général reçue le 12/10 concernant la reprise du SIAT de Gurson (lac) par le Conseil Général. Madame le Maire demande à chaque conseiller présent de s'exprimer sur le sujet. A l'unanimité le Conseil émet un avis favorable. Madame le Maire doit envoyer une réponse dans ce sens le plus rapidement possible au Président du Conseil général.
- Lecture du courriel de Monsieur SZLOVIK et intervention de Madame SZLOVIK concernant l'entretien du chemin rural.
- SD24 : remise dernière plaquette info tourisme
- Gendarmerie : mail de sensibilisation aux administrés contre les vols et vandalismes dans les cimetières (consultable sur le site de la mairie)
- Repas association « Arc En Ciel » le 5 novembre prochain ; repas association « SOS Enfants Camerounais » le 12 novembre prochain ; mosaïque : spectacle prévu en avril à St Méard
- Intervention de Monsieur MINEUR qui demande à ce que les rues du Bourg soient numérotées en 2012. Le conseil municipal approuve. Madame le Maire précise que ce projet est en cours depuis plusieurs années et qu'il se réalisera bien en 2012.

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 27-10-2011 :

N° 1 : Election commission « loi Sapin »

N° 2 : Redevance occupation du domaine public pour le transport de gaz

N°3 : Régime indemnitaire

N°4 : Décision modificative du budget assainissement

N°5 : Réforme CNFPT

N°6 : Classement du Petit Paris en agglomération

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS A CETTE SEANCE :

FONCTION	QUALITÉ	NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Maire	Mme	VIROULAUD Monique	
Premier adjoint	M	MINEUR Jean-Bernard	
Deuxième Adjoint	M	ROCHE Jean	
Troisième adjoint	Mme	DE LA IGLESIA Marie-Annick	
Quatrième Adjoint	Mme	ARSIGNY Jocelyne	<i>Excusée</i>
Conseiller municipal	Mme	CHARLESWORTH Helen	<i>Absente</i>
Conseiller Municipal	Mme	DUCHESNE Hélène	<i>Absente</i>
Conseiller Municipal	Mme	MOLLINE Isabelle	<i>Absente</i>
Conseiller Municipal	M	BARDE Gil	<i>Absent</i>
Conseiller Municipal	M	BARTAL Jean-Philippe	
Conseiller municipal	M	BIOT Philippe	
Conseiller municipal	M	CHRISTOFLOUR Serge	
Conseiller municipal	M	GIRON Régis	
Conseiller Municipal	M	SANDEAU Richard	<i>Absent</i>
Conseiller municipal	M	TIRARD-BOIS Bernard	